

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DASES 28** Signature de l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 16 août 2017 entre l'État et la Ville de Paris relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales par le Service Parisien de Santé Environnementale suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'État représenté par le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris, le l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales par le Service Parisien de Santé Environnementale suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'État représenté par le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris pour la réalisation d'enquêtes environnementales par le Service parisien de Santé Environnementale suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : l'État, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, s'engage à verser la somme maximale de 51.000 € hors TVA dont la recette pour la Ville de Paris sera constatée au chapitre 74, nature 74718, rubrique 414, destination 4140002 du budget de fonctionnement au titre de l'exercice 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**